

UN ACCOMPAGNEMENT POUR RÉADAPTER ET RESOCIALISER

L'AIDE SOCIALE ET LA RECONNAISSANCE

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG)

L'ONAC-VG est chargé des intérêts matériels et moraux du monde combattant et de ses ressortissants, parmi lesquels figurent notamment les invalides pensionnés de guerre. Dès la survenance de la blessure, l'ONAC-VG peut accorder des aides financières pour faire face à des situations de précarité, favoriser la reconversion et la réinsertion professionnelles ou encore assister et conseiller le blessé dans ses démarches.

FOCUS SUR

L'œuvre nationale du Bleuet de France

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, deux infirmières créent le Bleuet de France, une mobilisation citoyenne pour aider les blessés et mutilés de la guerre. Plus de 100 ans après, cette tradition perdure, et l'Œuvre vient en aide aux combattants des nouvelles générations du feu, issus des derniers théâtres d'OPEX.



L'action sociale des armées (ASA)

Les assistants de service social de l'ASA, sont présents dans les unités, les hôpitaux des armées, les cellules d'aide aux blessés et se déplacent au domicile des ressortissants et de leur famille. Ils assurent un accompagnement social et facilitent l'accès aux dispositifs du droit commun (caisses d'allocations familiales, maisons départementales des personnes handicapées, etc.), ainsi qu'aux prestations interministérielles et ministérielles.

L'établissement public des fonds de prévoyance militaire et aéronautique (EPFP)

L'EPFP est un établissement public sous tutelle du ministère des armées dont l'activité s'inscrit pleinement dans le soutien de la condition militaire et plus particulièrement la prise en charge des blessés. Il est notamment chargé d'apporter une aide financière compensatrice d'une perte de revenu résultant de la blessure ou du décès.

La caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)

La CNMSS intervient notamment dans le remboursement des frais de soins prodigués en milieu civil aux militaires victimes d'affections présumées imputables au service. Elle assure la gestion, la liquidation et le suivi des dossiers de soins et d'appareillage des blessés et des titulaires d'une pension militaire d'invalidité.

Le service des pensions et des risques professionnels (SPRP)

Le SPRP est notamment responsable de la gestion ministérielle des pensions accordées au titre du CPMIVG et des allocations ou pensions d'invalidité des agents relevant du ministère des Armées.

Défense mobilité

Opérateur de reconversion du ministère des Armées, Défense mobilité accompagne chaque année vers l'emploi des militaires blessés.



Journée des blessés/Terre : © ONAC-VG

LA RECONSTRUCTION PAR LE SPORT



© JJ Chataud / DICOD

Le centre national des sports de la défense (CNSD)

Le CNSD a pour mission principale de favoriser la pratique sportive des militaires blessés physiques et psychiques. Pour cela, elle met en place des formations qualifiantes à destination du personnel des armées en contact avec les militaires blessés. Elle est aussi responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme sportif des Rencontres militaires blessures et sports (RMBS). Elle favorise plus généralement la reprise des activités physiques et la pratique de la compétition militaire et civile, ainsi que l'accès au « haut niveau » des blessés militaires.

Le cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI)

Créé en 1966 au lendemain de la guerre d'Algérie afin de prendre en charge le fort contingent des militaires blessés lourdement atteints, le CSINI favorise aujourd'hui, par la pratique sportive, la réadaptation et la réinsertion par le sport des personnes handicapées motrices ou sensorielles, notamment ressortissantes du monde de la Défense.

FOCUS SUR

Le ministère des Armées aux jeux paralympiques 2021

Du 24 août au 5 septembre 2021, près de 4 400 athlètes du monde entier se sont affrontés à Tokyo dans 22 disciplines lors des jeux paralympiques d'été. Parmi les 138 athlètes français engagés, 20 sportifs de l'Armée de Champions ont concouru dans 11 sports. Tous sont en situation de handicap et personnels civils du ministère des Armées. Les résultats ont été au rendez-vous : ils ont récolté 19 médailles pour la France, dont 6 médailles d'or.



© R. Seneouis / DICOD

CAHIER DÉTACHABLE • LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE #276 • AUTOMNE 2021

Ce cahier central, non exhaustif, présente les principaux acteurs institutionnels relevant du ministère des armées.

Réalisation et impression : COMMISSARIAT DES ARMÉES - IR - PG PARIS et PG TULLE

EN COUVERTURE

Évacuation sanitaire par hélicoptère. Serge MARKO, 1999, aquarelle, 81cm x 66cm.
© Musée du Service de santé des armées - Tous droits réservés

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE



LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE DES BLESSÉS EN OPEX

UN PARCOURS DE SOINS GLOBAL, AU PLUS PRÈS DU BLESSÉ, COORDONNÉ PAR LE SSA

LA PRISE EN CHARGE DE LA BLESSURE PHYSIQUE

Sur le terrain

Blessure

Sauvetage au combat

Réalisation par les camarades de combat du blessé des premiers gestes de sauvetage (arrêt d'une hémorragie, libération des voies aériennes supérieures, etc.), avant un passage de relais aux personnels du Service de santé des armées de la médecine des forces.



© J. Charred - DICOD

Rôle 1

Mise en condition de survie du blessé

L'équipe médicale de l'avant, composée de médecins et d'infirmiers, réalise les premiers gestes de réanimation. Elle prépare ensuite l'évacuation du blessé vers une structure hospitalière légère. Celle-ci s'effectue le plus souvent par voie aérienne.

Rôle 2/3

Traitement médical et chirurgical primaire

Au sein d'une antenne chirurgicale déployée sur le terrain (rôle 2) ou d'un hôpital militaire de campagne (rôle 3), une équipe chirurgicale et d'anesthésie-réanimation assure le triage médico-chirurgical et le traitement des extrêmes urgences (réanimation et gestes chirurgicaux de sauvetage pour stabiliser le blessé avant évacuation et limiter les séquelles).

Après rapatriement

Rôle 4

Traitement définitif

Après rapatriement en métropole, le blessé est pris en charge dans un hôpital militaire pour le traitement définitif et les soins de suite et de réhabilitation.



© Franck - DICOD

LA PRISE EN CHARGE DE LA BLESSURE PSYCHIQUE

FOCUS SUR

Le pôle de réhabilitation post traumatique de la défense (PRPTD)

Nouveau projet médical qui associera le SSA, les HIA Percy et Bégin ainsi que l'INI, le PRPTD permettra une prise en charge globale et au long cours, tant physique que psychique, des blessés. Il est un des actes fondateurs de la nouvelle politique de soin des armées.

Des psychiatres militaires du service de santé des armées et des psychologues des armées, en lien avec les médecins des forces, sont présents sur la plupart des théâtres d'opération pour le soutien des soldats. Au retour de la mission, c'est au médecin - responsable du suivi médical du militaire tout au long de sa carrière - que revient la mission d'écoute et de détection d'éventuels troubles psychiques au cours des visites médicales systématiques. D'autres acteurs participent également au suivi psychologique du blessé.

Le coordonnateur national du soutien médico-psychologique des armées (CN-SMPA)

Lors de la survenue d'un événement grave en opération extérieure, outre-mer ou à l'étranger, le CN-SMPA identifie un psychiatre responsable de la mise en œuvre d'une cellule d'urgence médico-psychologique militaire et du suivi nécessaire à court, moyen et long terme, en lien avec le médecin des forces de proximité.

La plate-forme téléphonique de soutien psychologique

Mise en place en janvier 2013, la plateforme téléphonique « Écoute défense » est un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation anonyme et gratuit destiné aux militaires et anciens militaires. Celui-ci leur permet d'entrer en relation avec un psychologue du Service de santé des armées, 24h sur 24 et 7 jours sur 7 et, si nécessaire, de débiter un parcours de soin. Depuis sa création, son périmètre d'action s'est étendu au soutien des familles de militaires ainsi qu'aux situations de harcèlement et de souffrance au travail.



© Freepik.com

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Les hôpitaux d'instruction des armées (HIA)

Les huit HIA offrent aux forces (terre, air, marine, gendarmerie) des soins médicaux spécialisés et des moyens d'expertise performants, complémentaires du soutien de proximité assuré par les Centres médicaux des armées (CMA). Ils reçoivent les militaires blessés rapatriés des théâtres d'opérations extérieures (OPEX) dans le cadre de leurs rééducation et réadaptation.

L'Institution nationale des invalides (INI)

Créée il y a près de trois siècles et demi par Louis XIV pour accueillir ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de notre pays, l'INI est un lieu de mémoire et de réparation, spécialisé dans la prise en charge des blessés de guerre et du grand handicap. Dirigée par un médecin général du Service de santé des armées (SSA), l'INI occupe les bâtiments de l'ancienne infirmerie de l'Hôtel national des Invalides. Au service du monde combattant, l'INI a pour vocation d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, les invalides de guerre ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes (CPMIVG), mais aussi de participer aux études et à la recherche sur l'apareillage de personnes handicapées.



Les cellules d'aide aux blessés

Les cellules d'aide aux blessés interviennent tout au long de la prise en charge des militaires blessés, depuis la survenance de la blessure jusqu'à la réinsertion dans l'institution militaire ou la reconversion dans le monde civil, en passant par l'hospitalisation. Présentes à chaque étape du parcours du blessé pour assurer la meilleure coordination possible, elles proposent des actions individualisées intégrant des composantes sociales, administratives, professionnelles ou encore sportives.

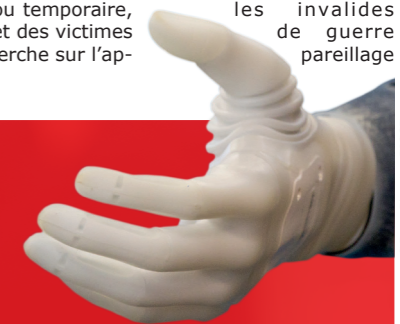
CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE (CABAT)

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS, MALADES ET FAMILLES DE L'ARMÉE DE L'AIR (CABMF AIR)

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET D'ASSISTANCE AUX FAMILLES DE LA MARINE (CABAM)

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET MALADES DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (CABMSSA)

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CABCN) ET LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE (BAS)



© Bruno Bisantini - DICOD